Accusé de réception en préfecture 044-214401200-20181210-2018-98-DE Date de télétransmission : 14/12/2018 Date de réception préfecture : 14/12/2018

Département : Loire-Atlantique Arrondissement de Nantes Mairie du Pellerin 44640 République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nombre de membres en exercice : 27 date de la convocation : 4 décembre 2018 date d'affichage : 6 décembre 2018

# SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Le dix décembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

# Etaient présents (19):

GAVOUYÈRE, LAUJARDIÈRE, M. M. BROUNAIS, M. **BRILLAUD** de FOURAGE, **MME** MÉRIADEC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, **MME** M. LÉCUREUIL, **MME** GUILLOU, M. PILARD, **MME** PLAINEAU, MME LAUSSUCO, MME KULIBERDA, M. MORIVAL, M. AMPROU, M. LABARRE, MME BERNARD, M. BOUCARD, MME FALOT.

## Absents, excusés et représentés (7):

M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE
MME AMPROU a donné pouvoir à M. GUICHARD
MME PAQUEREAU a donné pouvoir à M. LÉCUREUIL
M. BARDOU a donné pouvoir à M.BROUNAIS
MME GARNIER a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE
MME TOUCANE a donné pouvoir à M. LABARRE
MME MÉRIADEC a donné pouvoir à MME CURAUDEAU à partir du rapport n°2018-99

#### Absents (2):

M. FLEURY, M. CHAUVET

Secrétaire de séance : MME PLAINEAU

2018-98 / Protocole de mise en place de la Participation citoyenne

## 2018-98 / Protocole de mise en place de la Participation citoyenne

#### Monsieur Guichard:

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ; Vu le code de procédure pénale, notamment l'article 11 ; Vu le code général des collectivités territoriales.

#### Le contexte

Le dispositif « Participation citoyenne » est issu d'une circulaire de 2011 du ministère de l'intérieur et a été pensé pour encourager la population à être attentive aux situations anormales, ceci afin d'aider les forces de l'ordre dans leurs investigations. En Loire-Atlantique, 10 dispositifs sont d'ores et déjà opérationnels et 14 sont en cours de mise en œuvre.

## Le principe

La « Participation citoyenne » est un dispositif partenarial, évolutif et gratuit, de veille citoyenne, encadré par la Gendarmerie et piloté par le maire de la commune.

Dans ce dispositif, les habitants sont, sur la base du volontariat, acteurs de la sécurité de leur quartier et interviennent en complément des actions de prévention de la délinquance déjà en place dans la commune, pour lutter contre les cambriolages, les vols et autres atteintes aux biens. La « Participation citoyenne » vise essentiellement à encourager les habitants à être attentifs à leur environnement et à ne pas hésiter à informer les forces de l'ordre de situations suspectes en composant le 17 (urgences).

La mise en œuvre de la « Participation citoyenne » se fait après quadrillage de zones repérées par la Gendarmerie. Les référents bénévoles assurent, dans le cadre d'une charte des référents, le lien entre les résidents de leur quartier la Gendarmerie et la mairie. Les référents favorisent également la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention.

Par ailleurs, des réunions d'échanges, rassemblant le Maire, le commandant de la communauté de brigades et les référents désignés, seront organisées une fois par semestre afin de faire des bilans réguliers.

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme - Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, Ouï le rapport de M. Guichard, Après en avoir délibéré,

# **DÉCIDE**

# Par 24 votes pour, 1 abstention (Mme Bernard)

- D'approuver la mise en œuvre du dispositif de « Participation citoyenne » sur la commune du Pellerin.
- D'approuver le protocole de « Participation citoyenne » entre la préfecture de la Loire-Atlantique, le groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique, représenté et la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme Le Maire,

Patrick GAVOUYÈRE